

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA14-(C-4.1)-008

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)

À la séance du 2 septembre 2014, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies—
Pointe-aux-Trembles décrète :

**Sur la 19^e Avenue, dans les deux directions, entre les rues Notre-Dame et Prince-
Albert:**

- D'installer des panneaux de signalisation de zone scolaire;

**Sur la rue Notre-Dame, dans les deux directions, entre la 17^e Avenue et le
boulevard Tricentenaire:**

- D'installer des panneaux de signalisation de zone scolaire;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut